



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2022_10_85

Date de convocation du conseil : **30 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **21**

Nombre de votants : **25**

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita,
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M CARTER Maximilian
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à Mme CAILLETEAU Muriel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : **Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités aux services techniques**

Secrétaire de séance : Madame Annette BLANDINEAU

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le poste de contractuel saisonnier aux services techniques municipaux s'achève au 31 octobre 2022. Cependant, en raison de l'absence d'agents au cours de l'année, du retard a été pris dans de nombreux domaines et afin d'y pallier, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste de contractuel pour accroissement temporaire d'activités, à temps complet, pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} novembre 2022.

Cet agent pourrait être rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial, soit l'Echelle C1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste de contractuel pour accroissement temporaire d'activités à compter du 1^{er} novembre 2022, à temps complet, pour une durée de 9 mois.

PRECISE que l'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial, soit à l'Echelle C1

CHARGE Monsieur le Maire des formalités nécessaires dans le cadre de ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 5 octobre 2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 10 octobre 2022

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

